



BULLETIN-INFO

Au sommaire :

- P 1 Notre mandat
Comment contacter un membre de l'exécutif
- P 1-2 Statut de «réserve de biodiversité» :
l'aboutissement de sept ans d'efforts
- P 2 Réunion d'information
Date de l'AGA repoussée
Randonnées de printemps
- P 3 Le point sur le projet de LET de Danford
Devenir membre
- P 3-4 Forêts et développement
- P 4 Recours administratif

Mandat de l'Association du mont O'Brien

- Préserver le milieu naturel du territoire du mont O'Brien en protégeant la richesse de sa faune et de sa flore ; et
- Donner accès à ce territoire de forêts, de monts, de lacs et de rivières en offrant des activités éducatives et récréotouristiques

Pour contacter un membre de l'exécutif :

Jennifer Heeney (819) 467-3087
mary.francis-007@hotmail.com

Paula Armstrong (514) 254-7884
pda@cam.org

Charlene Scharf (819) 467-3644

Lindsay Peck (819) 467-4259

Renato Livinal (819) 827-5803

Ralph Lafleur (819) 467-3644

Le mont O'Brien devient une «réserve de biodiversité projetée»



Au sommet du mont O'Brien, été 2002

Le ministère québécois de l'Environnement a attribué le statut de "réserve de biodiversité projetée" à une aire de 29 km² (11 miles²) autour du mont O'Brien. Cette décision concorde parfaitement avec notre mandat. Elle fait partie des efforts déployés par le Québec pour protéger 8 % de son territoire contre tout développement, contre l'exploitation forestière commerciale, la construction de barrages hydroélectriques, etc. en vue d'en préserver la diversité biologique – une tâche devenue particulièrement urgente compte tenu de la rapidité des changements climatiques. L'attribution du statut *permanent* de réserve de biodiversité fera l'objet d'audiences publiques du BAPE en 2012.

L'attribution du statut de "réserve de biodiversité projetée" est l'aboutissement de sept ans d'efforts, déployés depuis décembre 2000 pour obtenir ce type de protection. En tentant de limiter les coupes à blanc, Michele Sura, la première présidente de l'Association, réussit à sauver la plupart des érables rouges croissant à la base nord-ouest du mont O'Brien. L'Association signa aussi avec Renato Livinal, propriétaire terrien, une «entente perpétuelle» prévoyant l'aménagement, sur ses terres, d'un chemin en échange de l'accès aux terres publiques du mont O'Brien. En 2002, grâce à une subvention de Ressources naturelles Canada, nous avons acheté un SIG [système d'information géographique] afin d'explorer et de cartographier notre territoire (nous avons partagé avec la municipalité d'Alley-et-Cawood les informations ainsi obtenues). Des équipes de bénévoles ont – parfois avec l'aide d'équipements municipaux – achevé les travaux d'aménagement du chemin à l'automne 2003, après plus de deux ans de labeur.

À une table de consultation en mai 2003, Michele Sura informa les représentants des compagnies forestières de notre intention de protéger le territoire du mont O'Brien contre de nouvelles coupes à blanc dans le cadre du futur Plan général d'aménagement forestier. En octobre 2003, vingt membres de l'Association rencontrèrent la SNAP-OV-VO [Société pour la nature et les parcs du Canada] www.cpaws-ov-vo.org afin de discuter de la nouvelle Stratégie québécoise sur les aires protégées et de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (2002). Lors de cette réunion, il fut décidé de demander le statut de réserve de biodiversité pour le territoire du mont O'Brien. Entre 2003 et 2007, nous avons participé à huit consultations du ministère québécois des Ressources naturelles sur l'exploitation forestière en vue de limiter la coupe du bois et la construction de nouveaux chemins forestiers.

En 2005, sous la présidence de Pam Miles, nous avons assisté à des réunions au ministère québécois de l'Environnement. L'exécutif a soumis une carte (représentant une aire de 62 km²) accompagnée d'une lettre décrivant en détail notre projet de réserve de biodiversité. Pendant deux ans et demi, nous n'avons eu aucune nouvelle. Puis, en janvier 2008, la MRC de Pontiac nous informa que le gouvernement envisageait de protéger 3 petits blocs distincts (24 km²) sur le territoire du mont O'Brien.

Le 11 février 2008, notre exécutif et notre comité sur la forêt ont soumis un projet pour un bloc unique de 29 km² (11 miles²), qui se prête mieux à la protection de la nature, à l'aménagement de sentiers et au développement de l'écotourisme et de l'économie locale. Ce territoire inclut plusieurs lacs (O'Brien, Copeland, Mud, Green Bay, Tuffet et Paddy's), le vieux peuplement désigné «refuge biologique», d'anciens petits chemins ombragés pouvant servir de futurs sentiers de randonnée et des parties de la rivière Kazabazua. C'est le ruisseau Ross qui forme la frontière septentrionale de ce territoire, qui est entouré de forêts publiques servant de zone tampon.

Après avoir étudié les avantages du bloc de 29 km² que nous proposons, la MRC de Pontiac a adopté une résolution soutenant notre plan en son nom, puisque nous ne pouvions pas le faire en notre propre nom tant que la situation de l'exécutif n'a pas été régularisée (voir p. 4). Ce plan a reçu un large soutien aux consultations tenues par la Cré-O les 12 mars (à Bristol) et 31 mars (à Campbell's Bay) derniers.

Avec l'appui de la MRC, de la Région et du ministère et avec un bon plan de gestion, nous pourrions améliorer le sentier de randonnée Mary Haydon et en aménager plusieurs autres. Le plan de gestion et les lignes de démarcation de la réserve de biodiversité seront soumises à des audiences publiques du BAPE en 2012 pour l'obtention du statut permanent.

TOUS LES MEMBRES SONT INVITÉS À UNE RÉUNION D'INFORMATION LE SAMEDI 10 MAI À 13 H 30 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DANFORD LAKE. À L'ORDRE DU JOUR :

(1) LE STATUT DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ, LA PRÉPARATION DE PLANS DE GESTION ET DE CONSERVATION – UN DÉLÉGUÉ DE LA SNAP ANIMERA LA DISCUSSION ; ET

(2) LE FONCTIONNEMENT D'UN EXÉCUTIF : CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ, ENREGISTREMENT AUPRÈS DU REQ DU QUÉBEC, LA PRISE DE DÉCISIONS DÉMOCRATIQUE. GILLES PARENT (DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU PONTIAC) RÉPONDRA AUX QUESTIONS.

Assemblée générale annuelle

Notre AGA est repoussée au mois de juin pour permettre le règlement du recours administratif que nous avons déposé auprès du Registre des entreprises du Québec (REQ). Aucun nouveau membre ne peut se joindre à notre exécutif tant que le REQ n'a pas rendu sa décision. Notre charte du gouvernement du Québec nous permet d'avoir un exécutif de sept membres. Quatre ou cinq sièges sont à pourvoir cette année. Leur mandat est de deux ans.

Les nouveaux membres de l'exécutif devront faire bon usage de cette chance qui nous est accordée d'atteindre nos objectifs, de remplir notre mandat et d'aider la communauté à planifier la réserve de biodiversité. Il est donc primordial de bien réfléchir au choix de ceux et celles que vous nommerez. Les membres de l'exécutif travaillent aussi avec des comités de membres ordinaires, dont ils présentent les décisions à l'exécutif. Il est donc tout aussi essentiel de former de bons comités. Plus que jamais, nous devons avoir un exécutif prêt à travailler démocratiquement et efficacement si nous voulons enfin obtenir le statut si longtemps désiré de réserve de biodiversité.

Randonnée de printemps le samedi 10 mai 2008



Clématite bleue sauvage : mont O'Brien, mai 2007

La randonnée aura lieu de 9 h à 12 h 30. S'il fait froid, nous escaladerons le mont O'Brien sur le sentier Mary Haydon. S'il fait chaud, nous explorerons le territoire qui sera préservé des coupes forestières grâce au statut de réserve de biodiversité. L'avantage d'une randonnée tôt au printemps est l'absence de mouches noires.

Si vous désirez vous joindre à la randonnée, contactez par téléphone ou par courriel Jennifer, Paula ou Allen Noël ((613) 748-9794) entre le 6 et le 9 mai, avant la randonnée, afin de connaître les détails du point de rencontre. Amenez un casse-croûte et portez des vêtements adéquats. Nos amis les chiens ne peuvent malheureusement pas nous accompagner pour cette excursion.

Excursion botanique

Une excursion botanique distincte avec FloraQuébeca, semblable à celle organisée par John et Allen Noël en 2006 (elle a permis de découvrir une plante rare et menacée, *Conopholis americana* [«racine de squaw»], est projetée plus tard cette année. Pour connaître le programme de leurs excursions, visitez leur site : www.floraquebeca.qc.ca.

Le point sur le projet de LET de Danford Lake

L'établissement d'un lieu d'enfouissement régional (LET) près du mont O'Brien et de la rivière Picanoc est moins probable maintenant que trois MRC et la Ville de Gatineau ont signé un contrat pour acheminer leurs déchets à Lachute jusqu'en 2013 et que Gatineau fait de gros efforts pour recycler et composter 65 % de ses déchets d'ici 2011. Gatineau et les quatre MRC de la Région ont aussi mis sur pied un comité chargé de choisir la meilleure technologie de valorisation des matières résiduelles et l'endroit où elle pourrait être le mieux implantée.

L'Association du mont O'Brien a soumis un mémoire écrit à la Commission du BAPE en juin 2007 et elle a exprimé oralement son opposition au projet lors de l'audience qui s'est tenue à Otter Lake, comme l'ont fait la majorité des résidents de la région (www.bape.gouv.qc.ca). La Commission a conclu qu'il n'était «pas souhaitable d'autoriser le lieu d'enfouissement technique à Danford Lake».



La Mare à grenouilles des bois, près du vieux chemin forestier

ADHÉREZ À L'ASSOCIATION !

Contribuez à bâtir un patrimoine pour la région de Danford Lake et obtenez l'accès à la grande nature sauvage en adhérant à l'Association du mont O'Brien.

Pour obtenir un formulaire d'adhésion et une déclaration de responsabilité, contactez Ralph Lafleur, Jennifer Heeney ou Lindsay Peck. Vous pouvez également les recevoir par courriel (pda@cam.org; mary.francis-007@hotmail.com).

La cotisation annuelle est de 20 \$ (y compris pour les familles avec des enfants âgés au plus de 17 ans). (Une nouvelle adhésion est donc requise pour les enfants âgés de plus de 17 ans.)

Amenez le formulaire d'adhésion, la déclaration de responsabilité et votre cotisation annuelle à l'AGA de l'Association du mont O'Brien, 10 Ch. Jondee, Danford Lake (Québec) J0X 1P0 ou envoyez-les après l'AGA. Une clef et une carte de membre vous seront expédiées par la poste.

Forêts et développement



La carte ci-contre montre la moitié sud-ouest de la réserve de biodiversité projetée, à l'intérieur du périmètre vert. Le demi-cercle vert correspond au vieux peuplement désigné «refuge biologique» par le ministère québécois des Ressources naturelles en 2007. Le lac O'Brien se trouve dans le coin supérieur droit (en bleu foncé). (Contactez-nous par courriel si vous voulez recevoir une version couleur du bulletin.)

Les zones en rose représentent environ 1 000 acres de forêts adultes de bois dur (chêne, érable et hêtre, avec quelques cèdre et pruches). Il s'agit de la dernière forêt adulte du territoire du mont O'Brien qui ne pousse pas sur des pentes escarpées.

Les compagnies forestières veulent l'exploiter avec des coupes à blancs.

Le Plan général d'aménagement forestier du ministère des Ressources naturelles pour la période 2008-2013 (les consultations ont eu lieu en août et septembre 2007) prévoyait l'aménagement de chemins dans cette vieille forêt et l'exploitation de sa superficie totale (1 000 acres) ; cette forêt figurait déjà dans notre proposition de 2005 pour une réserve de biodiversité (voir nos bulletins-infos de 2005). La nouvelle politique (Objectifs de protection et de mise en valeur) nous autorisait à participer à l'élaboration du Plan général susmentionné. En avril 2007, nous avons donc montré aux forestières nos propres plans et une carte des sentiers de randonnée que nous voulons aménager à partir d'anciens chemins forestiers. Nous les avons informées de notre désir de voir cette forêt et ces chemins préservés.

Au début de 2008, nous avons appris que le ministère québécois de l'Environnement proposait de donner le statut de réserve de biodiversité projetée à trois blocs distincts (24 km² en tout) en réponse à notre demande de 2005 (qui portait sur une aire de 62 km²). L'attribution de ce statut intérimaire s'accompagne d'un moratoire sur la construction de routes et de barrages, ainsi que sur l'exploitation forestière et minière.

Le 11 février 2008, notre exécutif et notre comité sur la forêt ont présenté à la MRC de Pontiac et au ministère québécois de l'Environnement un contre-projet prévoyant un seul bloc de 29 km² (11 miles²). Notre contre-projet était meilleur parce qu'il incluait le refuge biologique, la forêt adulte qui le délimite et, intercalés entre ce refuge et le lac O'Brien, les autres lacs, la crête occidentale et des tronçons de la rivière Kazabazua. En outre, dans notre projet, la future réserve est presque complètement entourée de forêts publiques servant de zone tampon, une protection qui est presque toujours recommandée par les gestionnaires d'aires protégées.

Le Comité de territoire et développement de la MRC de Pontiac a convenu que notre projet était meilleur que celui du ministère, non seulement pour des raisons écologiques et logistiques, mais aussi parce qu'il était plus à même de faciliter le développement de l'écotourisme dans la région. La MRC a donc adopté une résolution appuyant les lignes de démarcation que nous proposons. Les compagnies forestières pourraient objecter que leurs coupes créeraient des clairières propices aux chevreuils. Nos cartes montrent cependant qu'il existe déjà 40 coupes à blanc qui fragmentent le territoire du mont O'Brien. Il ne faut donc pas que cette dernière forêt adulte poussant sur des versants peu escarpés, en plein milieu de la réserve de

biodiversité, soit éventrée par des chemins de 30 m de largeur et permettant de l'exploiter par des coupes à blancs!

En raison des problèmes actuels entourant l'enregistrement de notre Association auprès du Registre des entreprises du Québec, la MRC a soumis notre proposition comme si c'était la sienne (avec le soutien de ses forestiers et d'une écologiste) lors des consultations de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (Cré-0) en mars et avril 2008, et elle a fait parvenir cette proposition au ministère québécois de l'Environnement.

Le 14 mai, la ministre de l'Environnement, Mme Line Beauchamp, a annoncé la liste des aires protégées de l'Outaouais, et le mont O'Brien en fait partie !

Au cours des quatre prochaines années, nous comptons collaborer avec le ministère québécois de l'Environnement pour préparer un plan de gestion de la réserve de biodiversité. Nous pourrions améliorer progressivement nos sentiers (voir photos dans le bulletin de novembre), non seulement pour le plus grand bénéfice de nos membres, mais aussi pour celui de groupes tels que FloraQuébeca (qui a découvert sur le territoire une plante rare, la «racine de squaw»), le Club des Ornithologues, les Mycologues amateurs de l'Outaouais ou des groupes scolaires en visite guidée. Il va de soi que nous continuerons d'avoir notre randonnée de l'Action de grâce au sommet du mont O'Brien et que nous continuerons de publier nos bulletins-Infos. Nous ne devrions pas avoir de difficultés à obtenir des subventions pour améliorer le sentier Mary Haydon et en aménager de nouveaux. Il se peut aussi que nous puissions embaucher un directeur général (qui s'occuperait aussi de l'aménagement de sentiers), ainsi que des gens de la communauté pour travailler temporairement sur les sentiers et le chemin durant ces quatre années.



La pêche et la chasse étant autorisées dans une réserve de biodiversité, il nous faudra prendre des dispositions avec les chasseurs et pêcheurs pour éviter de nous gêner mutuellement. Il se peut qu'ils doivent adhérer à l'Association et participer eux aussi à l'entretien de la réserve. Pour Lindsay Peck, l'une des priorités est de former une équipe spéciale chargée de débarrasser les anciens camps de chasse des ordures qui y ont été laissées.

Dans quatre ans, des audiences publiques seront organisées par le BAPE pour discuter de modifications possibles aux limites de la réserve et à sa gestion, ainsi que de l'attribution d'un statut permanent. La Loi québécoise sur la conservation du patrimoine naturel (2002) décrit cette procédure.

L'attribution du statut de réserve de biodiversité projetée rendra nécessaire une plus grande contribution des membres ordinaires, non seulement à l'accomplissement de notre mandat, mais aussi à la planification des tâches, aux travaux du conseil d'administration ou d'un comité (le travail au sein de comités offre plus de souplesse et permet de choisir ses centres d'intérêt). Ces comités – Finance; Planification des sentiers; Entretien des sentiers; Organisation et Excursions familiales – sont essentiels. Nous aimerions aussi avoir un groupe de membres désireux d'en savoir plus sur la faune et la flore présentes sur la réserve et d'en faire le suivi au fil des ans : un tel travail sera très utile pour obtenir le statut permanent, car il permettra de gérer la réserve afin d'en préserver la biodiversité, ce qui est sa première raison d'être et correspond à la moitié

de notre mandat. La carte établie avec le SIG sera actualisée pour montrer les sentiers et chemins aménagés entre-temps, ainsi que les habitats des plantes et des animaux.

Nous avons donc besoin de membres ordinaires prêts à travailler au sein des comités sur la forêt, les sentiers et le développement. Veuillez appeler Lindsay Peck, Jennifer Heeney ou envoyer un courriel à pda@cam.org et nous vous répondrons.



Cette élégante chenille porte des touffes de poils hérissés et des points rouges. Le message est clair : «Attention, ça pique ! »

On pourrait dire qu'elle symbolise la diversité biologique, à moins que ce ne soit... le problème «épineux» de notre exécutif !

Recours administratif

En octobre 2007, nous avons obtenu une copie de la charte de notre organisme à but non lucratif, enregistré auprès du Registre des entreprises du Québec. Cette charte stipule que sept membres peuvent siéger sur notre conseil d'administration (exécutif).

À l'AGA du 20 mai 2007, notre exécutif comptait déjà deux membres entamant la deuxième année de leur mandat de deux ans (Lindsay Peck et Paula Armstrong), ainsi qu'un représentant du conseil municipal d'Alley-et-Cawood (Charlene Scharf). Au lieu d'élire quatre nouveaux membres de l'exécutif, nous en avons élu neuf par erreur. Selon un avocat québécois et un consultant en gestion des organismes à but non lucratif, les quatre premières personnes élues devraient être considérées comme membres de l'exécutif de 2007. Jennifer Heeney, élue vice-présidente le 27 mai, se trouva dans l'obligation de convoquer l'exécutif à une session de formation le 9 octobre et à une réunion de transition le 28 octobre. Le 27 octobre, nous avons appris que les quatre premiers membres de l'exécutif élus étaient Roy Peck, Harold Emery, Renato Livinal et Ralph Lafleur. Le 28 octobre, Jennifer fut élue par quorum pour remplacer Harold Emery, qui avait démissionné en août.

Quelques membres ont mis nos actes en question. Le Registre des entreprises du Québec nous a alors conseillé de déposer un recours administratif afin de régulariser la situation ; sinon, l'exécutif ne peut pas assumer son rôle. Ce recours est examiné actuellement, et nous saurons bientôt (d'ici le 15 juin) de quelle façon l'Association peut être enregistrée. Tant que cette décision n'a pas été rendue, nous ne pouvons tenir d'AGA ni accueillir de nouveaux membres au sein de notre exécutif.

Merci à Paula Armstrong, pour la rédaction du bulletin, à Michèle Borchers, pour sa traduction en français, ainsi qu'aux autres membres de l'exécutif et à leurs familles pour son envoi par la poste ! Vous pouvez, sur demande, obtenir une version électronique en couleur de tous les bulletins-Infos de l'Association.